

C. S. V., et de monsieur Charles Tessier, tous deux professeurs au Collège. La veille, un jeûne de toute la paroisse avait disposé les fidèles à cette grande solennité, et plus de 500 personnes, outre les élèves du Collège et du Couvent, s'agenouillèrent à la Sainte Table en un festin de joie et d'action de grâces.

On avait résolu d'affilier les bienfaiteurs à l'Œuvre de Notre Dame de Lourdes : le 10 décembre 1886, le Discrétatoire de la Communauté approuvait des billets d'affiliation ; le 15, le T. R. P. Beaudry donnait une approbation spéciale, et le 31 mars 1887, Monseigneur l'Archevêque de Montréal en permettait l'émission. Le 18 avril, le Conseil de la maison prenait une décision finale et décidait de mettre le projet à exécution au mois de mai. Voici les avantages spirituels offerts, en retour des aumônes et des dons généreux faits pour cette œuvre : 1° Les souscripteurs de 25 cts ont part à 120 messes par année à perpétuité, dont 60 pour les vivants et 60 pour les défunts ; à une communion générale le mois, à un chapelet par semaine, par les membres de la Communauté de St-Viateur, aussi à un *Pater* et un *Ave* chaque jour par eux-mêmes et leurs élèves.—2° Les bienfaiteurs de \$25.00, en sus des avantages énumérés plus haut, participeront à deux messes solennelles célébrées en l'honneur de la T. S. Vierge, le 24 mai (N. D. Auxiliatrice) et le 8 décembre (Immaculée Conception) ; de plus leurs noms seront gravés sur une pierre commémorative placée à l'intérieur de la chapelle.—3° Les bienfaiteurs de \$50.00 auront droit aux mêmes avantages que les précédents, de plus, à un service solennel chanté sur l'avis officiel de leur décès.—4° Les bienfaiteurs de \$100.00 participeront à tous les mêmes avantages spirituels que les précédents, de

plus, à un
opportun.

Les neuv-
culée se su-
mars, mai, j-
prières et le
vre. Au mo-
l'usage d'a-
Marie, faire
le Directeur
conserver c

Le 30 av-
décorateur
Rémillard,
d'un plan
diamètre a-
Brunet, ma-
tions ; me-
Faubert, m-
monsieur l-
cher, C. S.
et sa vie e-
avril 1897
mit tant é-
faire la bé-
on dépose
" Seigneur
" cat de I
" en la ci-
" Victori-
" L rd L-
" Cardin-
" Monsei-
" Monsei-